

## CONDITIONS GÉNÉRALES de B2B PARK

### 1. Introduction et application

a. Les présentes conditions générales (les Conditions générales") s'appliquent à tous les services fournis directement ou indirectement par BS Motors (dénomination commerciale Parkadvise). Ayant son siège social à 1785 Merchtem et son établissement à 1831 Machelen et inscrite au registre du commerce de la Chambre de commerce sous le numéro BE0746.489.630, opérant également sous le nom B2B Park (ci-après dénommé "B2B Park"), sera disponible par le biais de tout canal, site Internet, application (mobile), support et/ou toute autre plateforme en ligne ou hors ligne (ci-après dénommé la "Plateforme"). En effectuant une réservation (une "Réservation") par le biais de l'une des Plateformes, vous (le "Client") déclarez avoir lu, compris et accepté les Conditions Générales de Vente et la Déclaration de confidentialité.

b. Le Client est conscient du fait que la Plateforme n'intervient qu'en qualité d'intermédiaire entre le Client et le prestataire du service de stationnement (le "Prestataire de Stationnement"). B2B Park facilite la possibilité pour les Prestataires de Stationnement d'offrir leurs services et offre au client la possibilité de comparer les offres des Prestataires de Stationnement. En effectuant une Réservation par le biais de la Plateforme, le Client conclut un contrat indépendant (le "Contrat") avec le Prestataire de Stationnement auprès duquel le Client effectue la Réservation et auprès duquel le Client achète directement le service de stationnement. Le Contrat peut être soumis à des conditions générales distinctes du Prestataire de Stationnement auxquelles le Client consent. B2B Park n'est pas partie à ce Contrat et n'a aucune influence sur les conditions générales distinctes du Prestataire de Stationnement et n'est pas responsable de leur contenu. B2B Park n'est en aucun cas impliqué ou responsable de l'exécution du Contrat par le Prestataire de Stationnement.

c. Le client reconnaît et accepte que le service de parking réservé via la plateforme puisse aussi être offert à travers un revendeur autre que B2B Park. Dans ce cas, le client conclut un accord avec ce revendeur, en plus ou en remplacement de l'accord avec le parking. Cela est clairement indiqué au cas par cas sur la plateforme au moyen des conditions générales de vente. Dans ce cas, les conditions générales continuent de s'appliquer sans préjudice, et les références faites au prestataire de parking peuvent être lues comme faisant référence à celui-ci, ou à l'organisme revendeur.

d. Les présentes Conditions Générales ne s'appliquent qu'au processus de réservation en ligne qui précède la conclusion du Contrat entre le Client et le Prestataire de Stationnement. Les Conditions Générales du Prestataire de Stationnement s'appliquent au Contrat entre le Client et le Prestataire de Stationnement.

## 2. Le processus

a. Lorsque le Client accepte l'offre du Prestataire de Stationnement en effectuant une Réservation sur la Plateforme, le Client reçoit une confirmation par e-mail de la part du Service B2B Park, après quoi le Client peut utiliser le service de stationnement réservé auprès du Prestataire à la date ou aux dates convenues.

b. La confirmation sera envoyée automatiquement à l'adresse e-mail fournie par le Client. B2B Park n'est pas responsable de la non-réception de confirmation de l'adresse e-mail ou du numéro de téléphone fourni(e) ou de l'utilisation ou non par le Client d'un filtre anti-spam.

## 3. L'offre

a. Les prix affichés sur n'importe quelle plateforme s'entendent toujours TTC, sauf indication contraire sur la Plateforme ou dans l'e-mail de confirmation.

b. B2B Park peut facturer aux clients finaux des frais de réservation ou de service pour l'utilisation de la Plateforme. Ces frais couvrent notamment des services tels que la mise à disposition et la maintenance d'un parcours de réservation sécurisé et fiable, le traitement des paiements, la proposition de plusieurs moyens de paiement, ainsi que l'assistance clientèle. Les frais de réservation constituent un service distinct fourni par B2B Park et ne font pas partie de la prestation de stationnement, laquelle est fournie directement par le Prestataire de Stationnement.

## 4. Paiement

a. Le Client paiera le prix convenu pour l'exécution du service de stationnement par le Prestataire de Stationnement par voie électronique, au moyen de la Plateforme, avant l'exécution de la Réservation. La plateforme offre différents modes de paiement (tels que carte de crédit ou paiement fin de mois). Si le service de stationnement est réservé via un revendeur autre que B2B Park, il est possible que le paiement soit géré par ce dernier.

Cela est clairement indiqué au cas par cas sur la plateforme.

b. Les coûts d'utilisation d'un moyen de paiement donné n'excèdent pas les frais déboursés par B2B Park pour offrir ce moyen de paiement.

c. Il n'est possible de payer le montant de la Réservation en tout ou en partie auprès du Prestataire de Stationnement au début de la Réservation que si cela a été explicitement indiqué.

## 5. Obligations et responsabilités de B2B Park

a. En tant qu'intermédiaire, B2B Park est responsable de la médiation entre le client et le Prestataire de Stationnement dans le cadre de l'exécution du contrat. Etant donné que le Client conclut le Contrat directement avec le Prestataire de Stationnement, B2B Park ne peut pas garantir le bon fonctionnement du service de stationnement et ce fonctionnement ne peut être imposé par B2B Park. B2B Park n'est pas responsable de tout manquement aux obligations du Prestataire de Stationnement au titre du Contrat ou de tout dommage que le Client pourrait subir dans l'exécution du service de stationnement par le Prestataire. Le Client reconnaît que le Prestataire de Stationnement est seul responsable de l'exécution du Contrat et du service de stationnement.

- b. Les consignes d'utilisation pour l'achat du service de stationnement sont déterminées par les Prestataires de Stationnement, elles ne sont pas influencées par B2B Park, qui n'en est pas responsable.
- c. B2B Park fait de son mieux pour vérifier toutes les mesures de sécurité des parkings affichées sur la plateforme. Il incombe au prestataire de stationnement de communiquer cela correctement, et B2B Park ne peut être tenu responsable de cela.
- d. B2B Park n'est pas responsable de la perte ou du vol et/ou des dommages causés au véhicule du Client.
- e. Le processus de réservation est automatisé par voie électronique. B2B Park ne peut donc pas garantir que le prix et la disponibilité proposés sur la Plateforme et/ou la Réservation sont corrects. Si ces informations sont incorrectes, B2B Park a le droit de demander un paiement supplémentaire au Client ou d'annuler le service de stationnement et de rembourser le Client le montant de la Réservation. Suite à une augmentation de prix, le Client a le droit d'annuler la Réservation en ligne via la Plateforme dans les 48 heures suivant la réception de la notification d'augmentation de prix correspondante par e-mail.
- B2B Park fera toujours de son mieux pour offrir un service de stationnement alternatif et comparabledans la mesure du possible.
- f. B2B Park n'est pas responsable de l'indisponibilité d'une place de parking réservée par le Client parce que le Prestataire de Stationnement ne l'a pas ou mal communiquée à B2B Park et/ou au Client. En cas de surbooking, le montant de base et les options éventuelles seront remboursés au Client. Aucun autre dommage subi par le Client du fait de l'indisponibilité de la place de stationnement réservée (y compris le coût d'une place de stationnement de remplacement ou les frais de déplacement ou d'hébergement supplémentaires) ne peut être répercuté sur B2B Park.
- g. B2B Park n'est en aucun cas responsable en cas de force majeure. Par force majeure, on entend une situation imprévisible et/ou sur laquelle B2B Park n'a aucun contrôle et qui empêche B2B Park de fournir une médiation adéquate entre le Client et le Prestataire de Stationnement.
- h. Dans la mesure autorisée par la loi, B2B Park n'est responsable des dommages directs subis par le Client qu'en cas de manquement démontrable aux obligations de B2B Park à l'égard des services de médiation prévus dans les présentes Conditions générales, à concurrence du montant indiqué dans la Réservation.

## 6. Obligations et responsabilités du Client

- a. Le Client doit avoir la capacité juridique d'agir et être âgé de 18 ans ou plus. Si tel n'est pas le cas, la réservation peut être réputée ne pas avoir été établie par B2B Park.
- b. Lorsque le Client effectue une Réservation multiple, il déclare expressément être autorisé à effectuer la Réservation et à accepter les Conditions générales pour lui-même et les autres personnes pour lesquelles la Réservation est effectuée.
- c. Il incombe au client d'être présent à l'emplacement du service de stationnement à l'heure convenue. Si le client prévoit d'arriver plus d'une demi-heure en retard, il est tenu de le signaler. En l'absence de signalement du retard, le client court le risque que sa réservation soit considérée comme une non-présentation.
- d. Le Client a la responsabilité de fournir des informations complètes et précises à B2B Park pour permettre l'exécution du service.
- e. Si le Client rencontre des problèmes avec le service résultant d'une absence de lecture ou d'une mauvaise lecture de la Réservation, B2B Park n'en est pas responsable.

## 7. Modifier ou annuler

- a. Le Client a la possibilité de modifier les informations relatives à la Réservation jusqu'à 24 heures avant le début de la Réservation.
- b. Une Réservation peut être annulée sans frais jusqu'à 48 heures avant le début de la Réservation. En cas d'annulation, B2B Park remboursera le montant du service de stationnement à l'exception des frais de réservation correspondant à cette Réservation. Toute annulation intervenant dans les 48 heures précédant le début de la Réservation ne donne droit à aucun remboursement. Les dispositions du présent paragraphe s'appliquent également en cas de réduction de la durée de la Réservation.
- c. Vous pouvez annuler votre réservation via le portail client à l'adresse <https://www.b2bpark.eu/connexion>.

Les annulations doivent être effectuées au plus tard 48 heures avant l'heure de début prévue.

Pour annuler, rendez-vous sur le lien ci-dessus et saisissez votre numéro de réservation ainsi que l'adresse e-mail utilisée lors de la réservation.

- d. Si vous souhaitez raccourcir la durée de la Réservation du service de stationnement auprès du Prestataire de Stationnement, vous n'avez pas droit à un remboursement (partiel) du montant de la commande de Réservation.

e. Si un service de stationnement du Prestataire de Stationnement contient des conditions d'annulation ou de modification différentes, cela sera explicitement indiqué sur la plateforme concernée. Si le service de stationnement réservé à travers la plateforme est offert par un autre revendeur que B2B Park, l'annulation ou les conditions de modification de ce revendeur sont applicables. Ces conditions d'annulation ou de modification sont mises à la disposition de l'utilisateur avant qu'il ne fasse une réservation.

f. La modification des données de la Réservation n'est possible que par le biais de la plateforme avant le début de la Réservation ou par mail à [contact@b2bpark.eu](mailto:contact@b2bpark.eu) . Si vous souhaitez modifier vos données dans les 24 heures précédant le début de la Réservation, vous devez contacter directement B2B Park par mail [contact@b2bpark.eu](mailto:contact@b2bpark.eu) ou +32499812631.

g. Aucun droit de rétractation légal ne s'applique à l'achat de services de stationnement tels que celui-ci.

Lorsque le Client accepte l'offre du Prestataire de Stationnement en effectuant une Réservation sur la Plateforme, un accord contraignant est conclu entre le Client et le Prestataire de Stationnement.

## 8. Vie privée

a. La politique de confidentialité de B2B Park qui s'applique à ces conditions générales est décrite dans la déclaration de confidentialité qui se trouve sur cette page .

## 9. Réclamations

a. Les réclamations concernant les services de B2B Park doivent être adressées par écrit à B2B Park [contact@b2bpark.eu](mailto:contact@b2bpark.eu) dans un délai d'un mois après la fin de la période de stationnement (comme indiqué dans la confirmation de la réservation).

b. Pour toute réclamation concernant le Prestataire de Stationnement et l'exécution du Contrat entre le Prestataire et le Client, le Client doit contacter directement le Prestataire de Stationnement.

c. Le dépôt d'une réclamation par le Client ne suspend pas l'obligation de paiement au titre de la Réservation.

d. Une réclamation doit contenir une description aussi détaillée que possible des manquements de B2B Park, y compris une justification écrite (preuve de paiement, relevés, etc.).

e. En cas de réclamation quant au fonctionnement du service de stationnement de la part du Prestataire de Stationnement, B2B Park l'enverra directement et sans traitement au Prestataire de Stationnement.

B2B Park n'engagera pas de négociations avec le Client. B2B Park peut servir de médiateur entre le Client et le Prestataire de Stationnement afin de trouver une solution mais n'est pas obligé de le faire.

## 10. Dispositions finales

- a. B2B Park est en droit de transférer ses obligations en vertu des présentes conditions générales à ses successeurs légaux en cas de transfert de l'activité de B2B Park.
- b. Si une disposition figurant dans les présentes conditions générales est nulle ou invalide ou est annulée, toutes les autres dispositions restent pleinement applicables. Dans un tel cas, la disposition invalide sera remplacée par une disposition contraignante qui, dans la mesure du possible, aura le même sens que la disposition invalide.
- c. Aucune autre condition générale que les présentes Conditions générales ne s'applique au processus de réservation en ligne qui précède la conclusion du Contrat entre le Client et le Prestataire de Stationnement.
- d. Les présentes conditions générales ne peuvent faire l'objet d'une dérogation que par accord écrit.
- e. B2B Park se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Les Conditions Générales modifiées deviennent applicables à partir du moment où elles sont mises à disposition sur la Plateforme concernée.
- f. Si une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions Générales entrent en conflit avec les Conditions Générales du Prestataire de Stationnement applicables au Contrat, ce sont les dispositions des présentes Conditions Générales qui prévalent.

## 11. Droit applicable et règlement des litiges

- a. Les présentes conditions générales et les services offerts par B2B Park sont régis par le droit Belge. Si le client est un consommateur qui a sa résidence permanente ou son domicile dans l'UE, il est également protégé par les dispositions impératives de son pays de résidence. Les dispositions de la Convention de Vienne ne s'appliquent pas aux relations juridiques entre le client et B2B Park.
- b. Tous les litiges pouvant découler de la réalisation, de l'exécution ou de l'achèvement des prestations auxquelles se rapportent les présentes conditions générales seront soumis au tribunal compétent de Bruxelles, en Belgique. Un consommateur peut également saisir les tribunaux de son pays de résidence quant à l'application des règles impératives en vigueur dans son pays de résidence.